


## CONDUCTEUR·RICE D'AUTOMOBILE TOUS PERMIS (Grade de chef·fe d'équipe conducteur·rice d'automobile)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b><u>Directions d'affectation :</u></b>		
-Direction de la propreté et de l'eau (DPE) -Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), plus précisément le service technique des transports automobiles municipaux (TAM)		
	<b><u>Affectation DPE :</u></b>	<b><u>Affectation TAM :</u></b>
<b><i>Fonctions :</i></b>	Conduite benne à ordures, laveuse et aspiratrice de chaussées, saleuse...	Conduite de tous types de véhicules (légers, poids lourds, cars)
<b><i>Lieu de Travail :</i></b>	Aubervilliers, Paris 13, Paris 15, Ivry-sur-Seine, Romainville, Clichy	Garage Pouchet Paris 17 <sup>ème</sup>
<b><i>Conditions de travail :</i></b>	Collecte de déchets et interventions particulières : neige, manifestations... Entretien des chaussées et trottoirs	Chauffeur·euse·livreur·euse : à ce titre, chargement et déchargement du véhicule confié
<b><i>Horaires de travail :</i></b>	Matin : 5h25 - 13h07 Après-midi : 12h48 - 20h30 Soirée : 16h06 - 00h05 Nuit : 21h50 - 05h18 Sur ces horaires, roulement ou repos fixe samedi/dimanche	06h00 - 16h00 Certains services débutent à 5h00 Selon nécessités de service, le temps de présence peut être prolongé
<b><i>Rémunération mensuelle nette minimum de l'ordre de :</i></b>	1 725 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes)	
<b><i>Prime spéciale d'installation :</i></b>	De l'ordre de 2 080 € (soit un montant net d'environ 1 900 €)	

<b>Conditions particulières :</b>	Etre titulaire des permis B, BE, C, CE, D et DE
<b>Modalités de recrutement :</b>	<p>Recrutement sur examen professionnel comportant des épreuves écrites et orale :</p> <p>A. Epreuves écrites d'admissibilité :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rédaction d'un constat et recherche d'itinéraire à partir d'un dossier remis au-à la candidat-e (durée 1h30, coefficient 3)</li> <li>2. Vérification des connaissances se rapportant aux fonctions. Elle comprendra des exercices de calcul appliqué à l'emploi et pourra prendre la forme de questionnaire à choix multiple, fiches techniques, tableaux, diagrammes, schémas ou croquis et questions à réponse courte (durée 1h, coefficient 2)</li> </ol> <p>B. Epreuve orale d'admission</p> <p>Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du-de la candidate (durée : 15 mn; coefficient 5)</p> <p><b>Les lauréat·e·s devront également ensuite satisfaire à des examens psychotechniques professionnels et médicaux particuliers pour pouvoir être recruté·e·s.</b></p>
<b>Pour postuler :</b>	<p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (<b>curriculum vitae, copie du permis de conduire recto verso, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité</b>) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Mairie de Paris :</p> <p><u>Adresse postale</u></p> <p><b>Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04</b></p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u> <b>2, rue de Lobau, 75004 PARIS</b></p> <p><u>Métro : Hôtel de Ville</u></p> <p><u>Horaires d'ouverture : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</u></p> 
<b>Informations générales sur les recrutements sans concours :</b>	Site Internet <a href="http://www.paris.fr">www.paris.fr</a> - rubrique insertion, emploi et formations.